Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20251202-DB20251236-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 26 novembre 2025

Séance Publique du
Mardi 02 décembre 2025

ZAC CENTRE BOURG – RUE JEAN MOULIN – ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION DC N°99P ET 100P

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Patricia QUERO-RUEN à Ronan LOAS, Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Christian LAURENT à Christian PERRIEN, Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE, Antoine GOYER à Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE à Cédric ORVOËN, Laëtitia LAFFONT à Pascaline ALNO.

Absent : Loïc TONNERRE.

Secrétaire de séance : Jean-Luc SCIEUX.

Présents	: 25
Pouvoirs	: 07
Absent	: 01

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20251202-DB20251236-DE

n°36

ZAC CENTRE BOURG – RUE JEAN MOULIN – ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION DC N°99P ET 100P

Rapporteur : Cédric ORVOEN

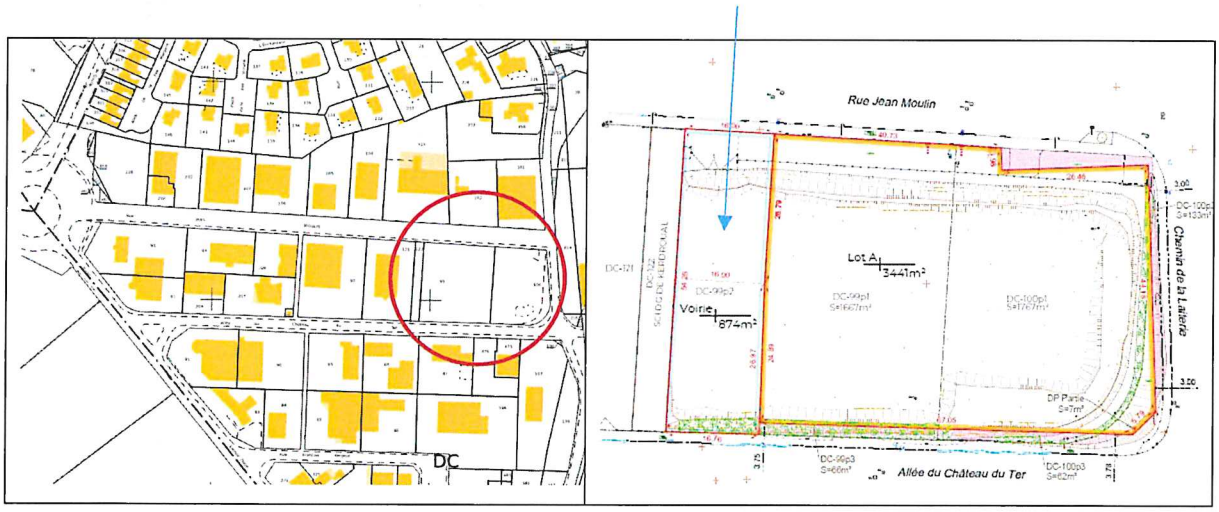
Dans le cadre des aménagements des espaces publics de la ZAC « Centre Bourg », des aménagements de voirie sont prévus rue Jean Moulin, allée du Château du Ter et chemin de la Laiterie.

Ces travaux connexes à l'opération immobilière portée par Morbihan Habitat sur le foncier ex-Bretagne Dessert (parcelles DC n°99p et 100p) comprennent la création d'une nouvelle voie entre la rue Jean Moulin et l'allée du Château du Ter, ainsi que l'acquisition de surlargeur allée du Château du Ter et chemin de la Laiterie avec les objectifs suivants :

- Permettre une évolution future du schéma de circulation
- Sécuriser les déplacements doux
- Créer une capacité de stationnement
- Végétaliser l'espace

L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE, agissant en qualité de propriétaire, est favorable à la vente d'une partie des parcelles cadastrées DC n°99p et 100p au prix de 100 € TTC le mètre carré, soit pour une surface approximative de 1135 mètres carrés, 113 500 euros TTC, se décomposant comme suit :

- 94 583, 33 € HT
- TVA : 18 916,67 €



Les frais de géomètre et frais d'acte notarié sont à la charge de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20251202-DB20251236-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal du 16 décembre 2019 approuvant le bilan de la concertation préalable en vue de la création de la ZAC « Centre Bourg » ;

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2023 approuvant le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC « Centre Bourg » ;

Vu l'avis de la commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du 19 novembre 2025 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Considérant que ces espaces sont nécessaires à l'aménagement et à l'atteinte des objectifs précités ;

Considérant que l'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE a donné son accord sur le principe de cession et sur le prix de vente d'une partie des parcelles DC n°99p et 100p ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée DC n°99p et 100p au prix de 100€ TTC le m², frais de géomètre et d'acte en sus ;
- **APPROUVE** le classement dans le domaine public communal ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à l'adjoint délégué pour l'exécution de la présente délibération ainsi que tout acte afférent à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Ronan LOAS,
Maire